

CIRCUIT N°4

1.8 km

Équipement financé par la commune de Raon l'Étape



Nord magnétique



PARCOURS URBAIN DE COURSE D'ORIENTATION

COMPLEXE SPORTIF DE RAON L'ETAPE

Echelle : 1/2500ème soit 1cm = 25 mètres

Equidistance : 2.5 mètres

tous poste_cosec raon l'étape					
circuit 4	1,8 km				
▶					Départ :
1	49	↘	○		Pont, bord SO
2	47	↖	▲	⊗	Arbre remarquable, feuillu, le plus au NO
3	40	↗		^	Haie, angle Nord (intérieur)
4	41	■		^	Construction, angle Nord (intérieur)
5	44	↗		<	Clôture, angle Ouest (intérieur)
6	51	↗		└	Clôture, angle SE (intérieur)
7	55	×			Objet particulier
8	49	↘		○	Pont, bord SO
9	33	↗			Escalier, partie aval
10	57	↗	↘	∨	Haie et clôture, angle Sud (intérieur)
11	58	↗	↘	└	Mur et clôture, angle NO (intérieur)
12	59	↖	▲		Rocher ou bloc, le plus au NO
13	75	↗		└	Clôture, angle SO (extérieur)
14	43	↘	▲	▲	Bosquet et arbre remarquable, le plus au SE
15	36	▲	⊗		Arbre remarquable, feuillu
16	33	↗			Escalier, partie aval
17	66	↘	▲	⊗	Arbre remarquable, feuillu, le plus au SE
○	30 m			⊗	S'orienter sur 30 m jusqu'à l'arrivée (trajet non balisé)

7

1/8

10

11

12

13

9/16

2

17

15

4

14

5

3

- Courbe de niveau
- Abrupt de terre important, Talus élevé
- Petite levée de terre
- Bloc rocheux
- Etendue d'eau infranchissable (surface & rive)
- Marais infranchissable
- Puits / Fontaine

- Terrain découvert
- Terrain découvert avec arbres dispersés
- Terrain découvert encombré
- Terrain découvert encombré avec arbres dispersés
- Forêt
- Végétation, course lente
- Végétation infranchissable
- Végétation infranchissable, Haie
- Gros arbre remarquable
- Arbre ou buisson remarquable
- Zone pavée, route, (trafic léger)
- Zone pavée, route, (trafic important)
- Sentier non pavé,

- Sentier
- Ligne électrique, câble porteur ou téléski
- Mur franchissable
- Mur franchissable
- Mur de soutènement franchissable
- Mur infranchissable
- Clôture infranchissable ou balustrade
- || Point de passage
- Bâtiment
- Passage couvert
- Poteau, pilône
- Borne, mémorial
- Élément important dû à l'homme
- × Élément important dû à l'homme
- But
- Escalier,
- Zone interdite,
- Zone interdite d'accès



Toute reproduction ou adaptation sous quelque forme et par quelque procédé que ce soit, même partiel, est strictement interdite. L'ensemble des droits appartient à la commune de Raon l'Étape (68)